



REGLEMENT

I. Présentation de l'épreuve

L'association La roue folle du Tholonet organise une endurance VTT et VTTAE qui aura lieu au pied de la montagne Sainte-Victoire dans la commune du Tholonet (13100) les 26 et 27 avril 2025. Le principe est de parcourir le plus grand nombre de fois un circuit d'environ 5,1 km en 24 heures.

II. Le parcours

Le circuit fait environ 5,1 km et 165 m de dénivelé positif. Il est tracé principalement en forêt, sur des pistes existantes, il alterne entre montées sur chemin large, passages roulants, et descentes techniques, avec des échappatoires pour les zones les plus difficiles. Le parcours sera matérialisé par de la rubalise et des flèches indiquant les niveaux de difficulté. Il ne sera pas éclairé la nuit, ou seulement en quelques points. Les reconnaissances seront possibles le samedi exclusivement à pied ou à VTT.

III. Le matériel

Les vélos utilisés devront être du type Vélo Tout Terrain, Classique ou à Assistance Electrique impérativement équipés de roues entre 26 et 29 pouces répondant aux normes européennes en vigueur. Les vélos de type BMX ou cyclo-cross sont interdits. Les vélos doivent satisfaire les normes de sécurité suivantes : embouts de guidon et de potence bouchés, absence de parties saillantes. Il est de la responsabilité de chaque participant de vérifier l'état de son matériel tout au long de l'épreuve afin de garantir sa sécurité et celle des autres. L'utilisation d'un éclairage avant et arrière du VTT entre 20h30 et 07h00 est obligatoire.

Le port d'un casque homologué est obligatoire, (normes CE). L'utilisation d'écouteurs est interdite, car ils pourraient compromettre la sécurité et limiter la bonne écoute des autres coureurs.

IV. Les participants

L'âge minimum pour participer dans les catégories solo et duo est fixé à 18 ans. Pour les catégories comprenant 3 à 6 participants, l'âge minimum est de 12 ans, à condition qu'au moins une personne majeure assume le rôle de capitaine d'équipe et que chaque mineur dispose d'une autorisation écrite de son responsable légal.

Chaque coureur doit prouver qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique du VTT en compétition. Il peut le faire :

- Soit en fournissant un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve, autorisant "la pratique du VTT en compétition",
- Soit en présentant une licence de cyclisme de l'année en cours de validité. Seules les licences FFC et UFOLEP sont acceptées.



V. Les catégories

VTT CLASSIQUE

Solo féminine
Solo masculine
Duo féminine
Duo mixte
Duo masculin
3 ou 4 féminine
3 ou 4 masculine
2 féminine + 2 masculine
5 ou 6 féminine
5 ou 6 masculine
3 féminine + 3 masculine

VTT ELECTRIQUE

Solo féminine
Solo masculine
Duo féminine
Duo mixte
Duo masculin
3 ou 4 féminine
3 ou 4 masculine
2 féminine + 2 masculine
5 ou 6 féminine
5 ou 6 masculine
3 féminine + 3 masculine

Les équipes composées de VTT classique et électrique seront classé dans les catégories électriques.

VI. Les inscriptions

Les frais d'engagement sont fixés à 57€ par participant.

Ce prix comprend : l'inscription pour un pilote, le repas du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin, l'accès aux douches. Pour chaque équipe il y aura un emplacement avec une prise de courant (1kw maxi)

Inscriptions sur le site :

<https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/29132/les-24-heures-vtt-de-la-sainte-victoire>

Date limite des inscriptions le 25/04/2025

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois que le dossier sera complet, à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété
- pour les licenciés FFC ou UFOLEP pratiquant le VTT : photocopie des licences de tous les équipiers.
- pour les non licenciés : un certificat médical de moins de 1 an précisant l'aptitude à la pratique du VTT en compétition.
- pour les mineurs : l'autorisation écrite de son responsable légal
- frais d'engagements reçu

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscriptions seront remboursés. Il ne sera plus possible d'annuler après le 28/02/2025, et ce quelles que soient les raisons de l'annulation.

Toutefois, il sera possible de remplacer un équipier avant la course en envoyant au plus tard 24h avant le départ toutes les coordonnées du remplaçant ainsi que les documents scannés nécessaires à son inscription (certificat médical, copie de licence...) à : vtt@larouefolle.fr



VII. Contrôle administratif et technique

Les contrôles administratif et technique seront ouverts le vendredi de 17h30 à 20h00 et le samedi de 9h15 à 11h00. Chaque équipe tirera au sort sa place pour le départ.

Lors du contrôle administratif l'organisation donnera les transpondeurs, plaques de numéro, les tickets restaurations. Les participants pourront se rendre à la partie technique après avoir installé les plaques, pour la vérification des vélos et contrôle des casques.

VIII. La compétition

Après un briefing obligatoire des participants le samedi à 13h30, les premiers relayeurs seront invité à aller chercher leur vélo pour la mise en grille, dans l'ordre tiré au sort. Le départ type 24 heures du Mans (le premier partant devra courir chercher son VTT tenu par un de ses co-équipiers) sera donné à 14h00.

Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre. Les relais s'effectuent uniquement dans la zone des stands. Il est impératif d'effectuer le parcours en entier avec son vélo (dessus, en le poussant, ou en le portant). L'absence de passage aux points de contrôle intermédiaires ne permettra pas de valider le tour. Et entraînera une pénalité de 3 tours, même en cas de panne. Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée sur le parcours, le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation est encouragé, mais les changements de vélo ou de cadre sont formellement interdits. L'assistance mécanique extérieure pourra être effectuée uniquement dans la zone des stands.

Chaque concurrent a obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et à en prévenir l'organisation. Des bonus pourront être donné pour compenser le temps perdu.

Les plaques de numéro doivent rester visibles. Le matériel de chronométrage est confié nominativement à chaque équipe-coureur. Il ne doit en aucun cas être porté par une autre personne non inscrite dans l'équipe, au risque d'entraîner l'exclusion immédiate de la course.

Des contrôles inopinés seront effectués par des commissaires sur le parcours. Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe du parcours, comportement antisportif ou dangereux vis à vis de ses adversaires, etc) entraînera des tours de pénalités jusqu'à la mise hors-course de toute l'équipe incriminée.

Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine auprès de la direction de la course.

Tout participant ou accompagnant qui sera surpris en train de jeter son bidon, son emballage de barre énergétique, ou tout autre détritrus sur le parcours verra son équipe pénalisée de 5 tours. Tous les participants sont également tenus de nettoyer leur emplacement de camping et de déposer leurs ordures dans les bennes disponibles sur le site.

La sortie du parc coureurs sera fermé au bout des 24 heures. L'arrivée sera donnée après 24 heures au passage du concurrent en tête de l'épreuve.

Les différents classements seront faits suivant le plus grand nombre de tours effectués et l'ordre du passage de l'arrivée.

En cas de nécessité d'interrompre l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages relevés avant le dernier passage du concurrent en tête précédent l'arrêt de la course.



IX. Assurances et secours

L'association a souscrit des assurances couvrant notamment tous les organisateurs et les bénévoles, qu'ils soient membres de l'association ou non (responsabilité civile organisateur). Il incombe aux participants de s'assurer individuellement pour tout ce qui est dommage corporel et responsabilité. En cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, ou non inscrite à l'épreuve ou ne respectant pas le règlement, l'organisateur ne pourrait pas être tenu pour responsable.

Un poste de secours fixe sera mis en place à proximité de la zone des stands, plus une équipe volante sur le circuit.

X. Annulation

En cas de force majeure, ou d'impossibilité de disposer des infrastructures, avant ou pendant l'épreuve, l'organisation se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre celle-ci. Les équipes seront dédommagées de leurs frais de participation moins les dépenses engagées. Cette répartition sera faite équitablement entre les participants. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

XI. Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sans préavis. Sauf dans la période de 15 jours précédant l'épreuve ou tout changement sera porté à la connaissance des participants avant le début de la course par email.

XII. Acceptation du présent règlement

Toute inscription à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

XIII. Données personnelles et Droit à l'image

L'organisation s'engage à n'utiliser les données personnelles (Nom, Prénom, Age, Coordonnées, ...) que dans le cadre de cet événement et à ne pas les communiquer à des tiers.

Les participants à l'événement autorisent l'organisation et ses partenaires à utiliser les images sur lesquels ils pourraient apparaître, à des fins promotionnelles, et ce sur tout type de support.

XIV. Vols et dégradations

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chacun est entièrement responsable de l'ensemble de son matériel.